

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIONNAT (Article R 2121-9 du CGCT)

REUNION 2018-3

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, le
Vendredi 15 juin 2018
Affiché le 11 juin 2018

Ordre du jour :

- délibération sur le résultat du marché public « travaux VC n°6, travaux VC n° 16 »,
- délibération sur choix des entreprises pour travaux de voirie,
- création d'un poste agent technique 2^{ème} classe à temps non complet,
- revoir les conditions pour la création du multiservices et réadapter le bail si nécessaire,
- résultat de la consultation concernant le projet de vente des biens de section de La Valazelle et de Marchives,
- examen sur la mise en place d'un système de vidéosurveillance au stade et à l'atelier,
- suppression du budget annexe de la Caisse des Ecoles,
- adhésion à la Fondation du Patrimoine,
- achat de dictionnaires pour les élèves quittant la classe de CM2,
- délibération sur financement complémentaire au SDIS,
- infos :
 - notification de la communauté de communes pour le point à temps
 - vente d'herbe
- divers.

L'an deux mille dix-huit, le 15 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean PRUCHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2018

PRÉSENTS : MM. Jean PRUCHON, Michel AUJOURD'HUI, Jean-Luc HARDY, Gilles GIROIX, Bernard AUCORDIER, Philippe GAUDIER, Mme Nathalie IFANGER, MM. Lionel LAFONT, Anthony DESRUES, Florent LEDIEU, Jean-Luc NIVEAU, Nicolas TIXIER, Mmes Nathalie DURAND, Delphine BRUNAUD.

Mme Delphine BRUNAUD a été élue secrétaire de séance.

2018-3-1 choix de l'entreprise pour la réfection de la VC 6

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises consultées pour la réfection de la voie communale 6.

Monsieur le Maire rappelle la procédure acceptée par le conseil municipal pour la procédure de MAPA (Marché à Procédure Adapté) et présente les candidats :

N° d'ordre du registre des dépôts	Date de réception du pli et heure	Nom du Candidat	Décision d'examen de l'offre	Observations
1	02/06/2018	EUROVIA	Retenue	Pas de renégociation des prix
2	04/06/2018	PONZO	Retenue	Pas de renégociation des prix
3	04/06/2018	LA COLAS	Retenue	Pas de renégociation des prix

Le Conseil Municipal, étudie les offres des candidats retenus et décide l'attribution de la note suivante :

EUROVIA montant de l'offre : 42 374.80 € ht				
Prix Pondération 60 %	Valeur technique - Pondération 40 %			Note Totale
	Matériaux (choix-quantité)	Délai d'exécution	Sous total valeur technique	
5.4/6	2/2	2/2	4/4	9.4/10

PONZO montant de l'offre : 39 902.00 € ht				
Prix Pondération 60 %	Valeur technique - Pondération 40 %			Note Totale
	Matériaux (choix-quantité)	Délai d'exécution	Sous total valeur technique	
5.9/6	2/2	1.4/2	3.4/4	9.3/10

COLAS montant de l'offre : 39 677.20 € ht				
Prix Pondération 60 %	Valeur technique - Pondération 40 %			Note Totale
	Matériaux (choix-quantité)	Délai d'exécution	Sous total valeur technique	
6/6	2/2	1.8/2	3.8/4	9.8/10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, la réfection de la VC6.

- accepte le devis de l'entreprise La Colas d'un montant de 39 677.20 € HT, considérant cette offre économiquement la plus avantageuse, aussi bien dans le prix de la prestation, les matériaux utilisés que dans la façon de travailler de l'Entreprise.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce projet et faire réaliser ce marché.

2018-3-2 choix de l'entreprise pour la réfection de la VC 16

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises consultées pour la réfection de la voie communale 16.

Monsieur le Maire rappelle la procédure acceptée par le conseil municipal pour la procédure de MAPA (Marché à Procédure Adapté) et présente les candidats :

N° d'ordre du registre des dépôts	Date de réception du pli et heure	Nom du Candidat	Décision d'examen de l'offre	Observations
1	02/06/2018	EUROVIA	Retenue	Pas de renégociation des prix
2	04/06/2018	PONZO	Retenue	Pas de renégociation des prix
3	04/06/2018	LA COLAS	Retenue	Pas de renégociation des prix

Le Conseil Municipal, étudie les offres des candidats retenus et décide l'attribution de la note suivante :

EUROVIA montant de l'offre : 37 000.00 € ht				
Prix Pondération 60 %	Valeur technique - Pondération 40 %			Note Totale
	Matériaux (choix-quantité)	Délai d'exécution	Sous total valeur technique	
4.5/6	2/2	2/2	4/4	8.5/10

PONZO montant de l'offre : 35 500.00 € ht				
Prix Pondération 60 %	Valeur technique - Pondération 40 %			Note Totale
	Matériaux (choix-quantité)	Délai d'exécution	Sous total valeur technique	
5.9/6	2/2	1/2	3/4	8.9/10

COLAS montant de l'offre : 35 400.00 € ht				
Prix Pondération 60 %	Valeur technique - Pondération 40 %			Note Totale
	Matériaux (choix-quantité)	Délai d'exécution	Sous total valeur technique	
6/6	2/2	1.5/2	3.5/4	9.5/10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, la réfection de la VC 16.

- accepte le devis de l'entreprise La Colas d'un montant de 35 400€ HT soit 42 480.00€ TTC, considérant cette offre économiquement la plus avantageuse, aussi bien dans le prix de la prestation, les matériaux utilisés que dans la façon de travailler de l'Entreprise.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce projet et faire réaliser ce marché.

2018-3-3 Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à compter du 03/09/2018

Cette délibération annule et remplace la délibération envoyée en préfecture le 18/06/2018 id 023-212315402-20180618-20180303-DE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet afin d'assurer une partie de la garderie, l'accompagnement à la cantine ainsi que certaines tâches de ménage.

Monsieur le Maire explique qu'une publicité pour la recherche d'un agent sera effectuée. Toutefois si ce recrutement s'avère infructueux, un recrutement d'agent contractuel sur la base d'un contrat 3.3.5 pourra être effectué. La rémunération sera basée sur l'échelle C1, échelon 3.

Monsieur Le Maire rappelle les récents départs en retraite des agents titulaires travaillant uniquement aux services périscolaires.

Il est difficile aujourd'hui, d'avoir une visibilité sur l'avenir de l'école de Pionnat, au point de vue académique, mais aussi des services périscolaires (cantine et garderie) d'un point de vue intercommunal.

Mais il existe pourtant bel et bien un besoin de personnel pour assurer le service à la cantine, l'accompagnement des enfants à la cantine, la garderie matin et soir ainsi que le ménage dans les locaux utilisés pour ces services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, et afin d'assurer les services périscolaires de la commune :

DECIDE :

- la création d'un emploi d'adjoint technique, catégorie C à temps non-complet de 13 h 18 minutes annualisées (en fonction du calendrier scolaire) afin d'assurer le ménage, la garderie et l'accompagnement des enfants à la cantine, à compter du 03/09/2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la publicité pour ce recrutement,
- d'autoriser Monsieur le Maire le recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, si l'appel d'offre est infructueux, sur la base d'une rémunération de l'échelle C échelon 3.
- de préciser que les charges inhérentes à ce recrutement sont et seront budgétées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2018-3-4 projet de vente du bien de section de La Valazelle cadastré en section A n° 1204 – résultat de la consultation, adoption définitive du projet

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération 2017-5-3 du 10/11/2017 ayant pour objet l'engagement du projet de vente d'un bien de section du village de La Valazelle au profit de M. Nicolas TIXIER.

La consultation des électeurs a eu lieu le 12/05/2018 ; le résultat est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits	8
Nombre de suffrage exprimés	8
Dont nombre en faveur du projet	7
contre le projet	1

Le conseil municipal, constatant que plus de la moitié des électeurs inscrits ont émis un avis favorable à la vente du bien de section, à l'unanimité des membres présents,

- accepte définitivement le projet de vente du bien de section cadastré en section A n° 1204 d'une surface de 360 m2 au profit de M. Nicolas TIXIER, au prix de 0.40 €/m2, soit 144.00 €,
- dit que M. Nicolas TIXIER a libre choix du notaire qui actera la vente,
- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document relatif à ce dossier,
- rappelle que toutes les charges financières relatives à ce dossier seront à la charge de M. Nicolas TIXIER.

2018-3-5 projet de vente du bien de section de Marchives cadastré en section A n° 0934 – résultat de la consultation, adoption définitive du projet

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération 2017-5-3 du 10/11/2017 ayant pour objet l'engagement du projet de vente d'un bien de section du village de Marchives au profit de M. Nicolas TIXIER.

La consultation des électeurs a eu lieu le 12/05/2018 ; le résultat est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits	18
Nombre de suffrage exprimés	18
Dont nombre en faveur du projet	14
contre le projet	4

Le conseil municipal, constatant que plus de la moitié des électeurs inscrits ont émis un avis favorable à la vente du bien de section, à l'unanimité des membres présents,

- accepte définitivement le projet de vente du bien de section cadastré en section A n° 0934 d'une surface de 75 m2 au profit de M. Nicolas TIXIER, au prix de 0.40 €/m2, soit 30.00 €,
- dit que M. Nicolas TIXIER a libre choix du notaire qui actera la vente,
- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document relatif à ce dossier,
- rappelle que toutes les charges financières relatives à ce dossier seront à la charge de M. Nicolas TIXIER.

**2018-3-6 projet de vente du bien de section de Marchives cadastré en section
A n° 1125 – résultat de la consultation, adoption définitive du projet**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération 2017-5-3 du 10/11/2017 ayant pour objet l'engagement du projet de vente d'un bien de section du village de Marchives au profit de M. Nicolas TIXIER.

La consultation des électeurs a eu lieu le 12/05/2018 ; le résultat est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits	18
Nombre de suffrage exprimés	18
Dont nombre en faveur du projet	13
contre le projet	5

Le conseil municipal, constatant que plus de la moitié des électeurs inscrits ont émis un avis favorable à la vente du bien de section, à l'unanimité des membres présents,

- accepte définitivement le projet de vente du bien de section cadastré en section A n° 1125 d'une surface de 250 m2 au profit de M. Nicolas TIXIER, au prix de 0.40 €/m2, soit 100.00 €,
- dit que M. Nicolas TIXIER a libre choix du notaire qui actera la vente,
- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document relatif à ce dossier,
- rappelle que toutes les charges financières relatives à ce dossier seront à la charge de M. Nicolas TIXIER.

**2018-3-7 projet de vente du bien de section de Marchives cadastré en section
A n° 0716 – résultat de la consultation, adoption définitive du projet**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération 2017-5-3 du 10/11/2017 ayant pour objet l'engagement du projet de vente d'un bien de section du village de Marchives au profit de M. Nicolas TIXIER.

La consultation des électeurs a eu lieu le 12/05/2018 ; le résultat est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits	18
Nombre de suffrage exprimés	18
Dont nombre en faveur du projet	14
contre le projet	4

Le conseil municipal, constatant que plus de la moitié des électeurs inscrits ont émis un avis favorable à la vente du bien de section, à l'unanimité des membres présents,

- accepte définitivement le projet de vente du bien de section cadastré en section A n° 0716 d'une surface de 25 m2 au profit de M. Nicolas TIXIER, au prix de 0.40 €/m2, soit 10.00 €,
- dit que M. Nicolas TIXIER a libre choix du notaire qui actera la vente,
- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document relatif à ce dossier,
- rappelle que toutes les charges financières relatives à ce dossier seront à la charge de M. Nicolas TIXIER.

2018-3-8 suppression de la Caisse des Ecoles et du budget annexe de la Caisse des Ecoles

M. le Maire rapporte :

Lorsque la Caisse des Ecoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal.

C'est la situation qui se produit pour la Caisse des Ecoles de Pionnat, qui ne fonctionne plus depuis 2016, le budget consacré à cette dernière faisant désormais partie intégrante du budget principal.

Monsieur le Maire propose d'approuver la suppression de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la suppression de la Caisse des Ecoles et donc de son budget eu 31/12/2018.

2018-3-9 adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire donne lecture du courrier accompagnant l'adhésion pour l'année 2018 à la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine a pour vocation d'aider les particuliers, les associations et les collectivités, à restaurer, valoriser et faire connaître leur patrimoine bâti, mais également de favoriser la transmission des savoir-faire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte l'adhésion à la Fondation du Patrimoine
- pour un montant de 75.00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2018-3-10 achat de dictionnaires pour les élèves quittant la classe de CM2

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il souhaite offrir, comme les années précédentes, un dictionnaire aux élèves qui quittent la classe de CM2 de l'école communale de Pionnat, et qu'il est nécessaire de délibérer sur ce point, la compétence « école » appartenant à la Communauté de Communes Creuse Confluence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la commande des dictionnaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet achat.

2018-3-11 financement complémentaire spécifique du SDIS 23

Cette délibération annule et remplace celle référencée 2017-5-9 visée en préfecture le 20/11/2017

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération référencée 2017-5-9 relative au financement complémentaire du SDIS 23 pour l'année 2017, qui autorisait le versement de la somme de 774 €. Il précise que cette somme n'a pas été versée au SDIS.

Toutefois, la délibération devait porter sur les 15 années de l'emprunt destiné à financer un programme de travaux sur les centres de secours. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de délibérer à nouveau. Il propose également que le versement de cette cotisation complémentaire ne soit effective que si l'ensemble des collectivités creusoises valide le versement de 1 € par habitant sur 15 années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le versement de 1 € par habitant sur la durée de l'emprunt, soit 15 ans,
- dit que ce versement sera effectif seulement si l'ensemble des collectivités creusoises valide le versement de 1 € par habitant sur 15 années,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2018-3-12 mise en place d'un système de vidéosurveillance au stade et à l'atelier municipaux

Suite aux actes de vandalisme perpétrés aux vestiaires du stade municipal en mars dernier, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une vidéosurveillance.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour des devis.

Quatre caméras seraient proposées filmant en permanence et seraient reliées à la mairie.

Une offre s'élève à 5 600 €.

M. Niveau souligne qu'il faudra penser à négocier les assurances.

M. Gaudier rappelle que seules des personnes habilitées pourront visionner les images filmées.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité le principe de la mise en place d'une vidéosurveillance au stade et à l'atelier municipaux.

2018-3-13 produit des amendes de police pour l'année 2017 – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'achat de panneaux de signalisation est envisagé.

Il donne connaissance des devis établis pour cet achat et propose de retenir celui de l'entreprise Sarl Anderson pour un montant de 1 685.81 € HT.

La commune peut bénéficier d'une subvention de 359.88 € au titre des amendes de police pour cet achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord pour réaliser cet achat pour un montant de 1 685.81 € HT,
- sollicite une subvention « amendes de police » auprès du Conseil Départemental de la Creuse.

Informations

Choix des entreprises pour les travaux de voirie

Reprise de la route de Sagnevieille

COLAS SUD OUEST : 3 221.40 € HT

PONZO TP 3 043.50 € HT

EUROVIA 3 354.48 € HT

Entreprise retenue : PONZO TP

Réhabilitation de trottoirs Route de Guéret

COLAS SUD OUEST 11 044.50 € HT

PONZO TP 08 695.00 € HT

EUROVIA 12 139.70 € HT

Entreprise retenue : PONZO TP

Création de deux allées au cimetière

COLAS SUD OUEST 13 624.05 € HT

PONZO TP 13 026.00 € HT

EUROVIA 14 651.10 € HT

Entreprise retenue : PONZO TP

Création d'un multiservices

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de création d'un multiservices de Mme AUFFRET ne répond pas aux normes d'accessibilité handicapés. Il ne peut y avoir de dérogation car le local n'est pas à vocation commerciale.

La mise aux normes pour répondre à la réglementation en vigueur nécessite un certain nombre de travaux qui viennent s'ajouter à d'autres (électricité, plomberie...). Le coût de ceux-ci est estimé entre 8 000 € et 10 000 €.

Certains conseillers s'interrogent sur le coût des travaux et l'avenir du multiservices.

M. le Maire fait remarquer que ce local remis aux normes pourrait être disponible pour d'autres activités commerciales.

Après débat et vu le coût estimatif des travaux, le conseil ne donne pas suite à ce projet et souhaite engager une réflexion d'ensemble sur la restructuration du bâtiment.

Courrier de M. MANDONNET Benoit

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé par M. MANDONNET par lequel il sollicite l'achat de terrains sectionaux et de portions de chemins ruraux. Il souligne que ce dossier sera présenté à un prochain conseil, n'étant pas à l'ordre du jour de la présente réunion. Il propose que la commission des travaux examine ce dossier.

Nid de guêpes au stade

Mme Durand informe de la présence d'un nid de guêpes au stade et sollicite une intervention de la commune.

Empierrement des chemins

Dans le cadre de l'empierrement des chemins, M. le Maire souligne que des trous ont été bouchés dans des chemins à Brejassoux grâce à de la pierre fournie par M. TIXIER. M. le Maire souhaiterait que la commission des travaux arrête un principe général et cohérent dans le cadre de l'achat des pierres et leur répartition.

M. TIXIER souligne qu'il faut responsabiliser les propriétaires qui doivent tailler les branches de leurs haies, car un non entretien entraîne la dégradation des chemins et des routes.

Il souhaiterait qu'un article soit mentionné dans le bulletin municipal pour rappeler aux propriétaires leur obligation d'entretien.

Organisation du point à temps – Creuse Confluence

La communauté de communes Creuse Confluence possédant la compétence point à temps depuis cette année a notifié 11.5 tonnes pour la commune.

M. le Maire souligne que ce tonnage est nettement insuffisant pour répondre à nos besoins. Pour mémoire en 2017, 40 tonnes ont été utilisées pour la moitié de la commune.

Vente d'herbe 2018

Deux offres ont été proposées, une par GAEC de Villebige, l'autre par Mme Isla STAFFORD. C'est celle de Mme STAFFORD qui a été retenue pour 352.00 €.

Projet éolien

Monsieur le Maire a rencontré l'association Pionnat Vents Libres qui lui a remis une pétition de 120 signataires dont 88 habitants de la commune s'opposant au projet éolien. Il informe qu'une réunion devait se tenir courant juin à l'initiative de l'entreprise Notus, faisant suite à la réunion du 12 avril 2018 et portant sur les aspects paysagers.

Broyeur d'accotement

M. Desrues demande un retour sur l'expérience 2018.

M. Niveau souligne que les accotements des villages ont été faits avec la tondeuse auto portée. M. le Maire indique que c'est lui qui a demandé aux agents techniques de nettoyer les villages y compris avec la tondeuse. M. Niveau souligne que la tondeuse n'est pas adaptée pour tailler des fossés ou des accotements.

Le broyeur d'accotement a permis de réaliser le travail sur une semaine contre un mois avec l'épareuse.

LISTE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL 2018-3

2018-3-1 choix de l'entreprise pour la réfection de la VC 6

2018-3-2 choix de l'entreprise pour la réfection de la VC 16

2018-3-3 Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à compter du 03/09/2018

2018-3-4 projet de vente du bien de section de La Valazelle cadastré en section A n° 1204 – résultat de la consultation, adoption définitive du projet

2018-3-5 projet de vente du bien de section de Marchives cadastré en section A n° 0934 – résultat de la consultation, adoption définitive du projet

2018-3-6 projet de vente du bien de section de Marchives cadastré en section A n° 1125 – résultat de la consultation, adoption définitive du projet

2018-3-7 projet de vente du bien de section de Marchives cadastré en section A n° 0716 – résultat de la consultation, adoption définitive du projet

2018-3-8 suppression de la Caisse des Ecoles et du budget annexe de la Caisse des Ecoles

2018-3-9 adhésion à la Fondation du Patrimoine

2018-3-10 achat de dictionnaires pour les élèves quittant la classe de CM2

2018-3-11 financement complémentaire spécifique du SDIS 23

Cette délibération annule et remplace celle référencée 2017-5-9 visée en préfecture le 20/11/2017

2018-3-12 mise en place d'un système de vidéosurveillance au stade et à l'atelier municipaux

2018-3-13 produit des amendes de police pour l'année 2017 – demande de subvention

*Fait et délibéré les jours, mois, année que dessus
et signé par tous les membres présents*

SIGNATURES DES MEMBRES PRÉSENTS CM 2018-3

NOMS	SIGNATURE OU CAUSE EMPECHEMENT
<i>Jean PRUCHON</i>	
<i>Michel AUJOURD'HUI</i>	
<i>Jean-Luc HARDY</i>	
<i>Philippe GAUDIER</i>	
<i>Gilles GIROIX</i>	
<i>Bernard AUCORDIER</i>	
<i>Nathalie IFANGER</i>	
<i>Anthony DESRUES</i>	
<i>Florent LEDIEU</i>	
<i>Déborah BENOIT</i>	<i>Démission en date du 06/11/2015</i>
<i>Nathalie DURAND</i>	
<i>Delphine BRUNAUD</i>	
<i>Lionel LAFONT</i>	
<i>Jean-Luc NIVEAU</i>	
<i>Nicolas TIXIER</i>	